



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2018

### RÉSOLUTION n°2018 - 17

#### **Assurances Responsabilité Civile et risques annexes**

- Vu le code forestier, notamment son article D 222-7, aliéna 15 ;
- Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres en date du 20 septembre 2018 ;
- Sur le rapport du Directeur général et après en avoir débattu ;

#### **Le Conseil d'administration,**

Autorise le Directeur général à signer le marché avec le groupement :

VERSPIEREN courtier mandataire, en groupement conjoint avec AXA France IARD - AXA ASSURANCES IARD MUTUELLE.

Le Président du Conseil d'administration,

Jean-Yves CAULLET